

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 04 juin
2022*

L'an deux mil vingt-deux le premier juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le vingt-quatre mai deux mil vingt-deux se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire.

Étaient Présents : Mr RODRIGUEZ Jean-Claude, Mmes COPIN Françoise, RABOU Nathalie, Mr CUBERES Francis, Mmes ROBILLART Colette, PONGAN Delphine, Mr CALAMUSA Frédéric, Mme CLERGET Sophie, Mr, BARTHE Michel, Mme JOLIMOY-DEZEUZE Nathalie.

Absents excusés : Mrs CAUSSE Jean-Louis, STEINER Stephan, Mme ATHANASSARAS Carole, Mr ITIÉ Jean-Paul, Mme KRALL Véronique.

Mr CAUSSE Jean-Louis a donné procuration à Mr RODRIGUEZ Jean-Claude

Mme KRALL Véronique a donné procuration à Mme COPIN Françoise

Avant d'ouvrir la séance, Mr Le Maire donne la parole à Mme Marie-Pierre PUECH, Présidente de Goupil Connexion, afin qu'elle puisse présenter aux élus son projet concernant le domaine de Nicouleau.

A l'issue de la présentation par Goupil Connexion du dit projet, Mr le Maire ouvre la séance, et le Conseil Municipal commence alors.

Mme ROBILLART Colette a été élue secrétaire, à bulletins secrets, par 12 voix (unanimité des membres présents et représentés)

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12/04/2022 : 12 votes pour, et 0 vote contre, le compte-rendu de séance du 12/04/2022 est donc approuvé.

**Avis sur projets Nicouleau
DCM 01-06-2022 N°1**

Mr Le Maire rappelle la réunion en commission de l'ensemble des Conseillers Municipaux qui a eu lieu le mardi 12 mai 2022. Le projet proposé par Nathalie SAVALLOIS, l'Association Bobine et Binette et d'autres agriculteurs avec le soutien de Terre de lien a été présenté. Celui de Goupil Connexion avait été présenté précédemment et sa présidente vient de le présenter à nouveau juste avant l'ouverture de ce présent conseil.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de choisir de soutenir l'un ou l'autre de ces projets, et :

1/ précise qu'il sera plus facile de nommer « Goupil connexion » le projet présenté par l'association Goupil Connexion, et « Domaine nourricier » le projet présenté par Nathalie SAVALLOIS, Bobine et Binette, et autres agriculteurs

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 04 juin
2022*

2/ indique que le projet « Domaine nourricier » s'il est soutenu par la commune de BRISSAC, restera ouvert à Goupil Connexion

3/ Par facilité, un vote à Bulletins secrets serait souhaitable, mais il faut qu'au moins 1/3 des membres présents le demande. Il propose donc aux élus présents de demander un vote à bulletins secrets. Les dix élus présents adhèrent à cette proposition.

Afin d'éviter toute confusion, des modalités de votes sont précisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à bulletins secrets, par

2 Voix pour soutenir le projet Goupil Connexion

9 Voix pour soutenir le projet Domaine nourricier

Et 1 vote blanc,

DECIDE de soutenir le projet de Nathalie SAVALOIS avec Bobine et Binette et autres agriculteurs, et soutenu par Terre de lien, nommé Domaine nourricier

Même Séance

**Procédure de consultation du public pour modification simplifiée N° 1 du PLU
DCM 01-06-2022 N°2**

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il convient de préciser au préalable les conditions de mises à disposition au public du dossier. Les points de modifications ont été discutés préalablement en commission, et notamment le mardi 12 mai 2022, mais ils sont quand même rappelés.

Ainsi, il est proposé de mettre à disposition le dossier de modification simplifiée du PLU à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Mairie, rubrique URBANISME. Un registre sera également disponible pour collecter les remarques et l'adresse mail de la mairie sera rappelée pour ceux qui souhaitent s'exprimer sans pouvoir passer en Mairie, même si dans ce cas, il n'y a pas d'enquête publique, mais seulement une mise à disposition du dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE la mise en place des modalités exposées ci-dessus de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU.

et autorise Mr Le Maire, ou Mme La Première Adjointe au Maire en l'absence du Maire, à signer toutes pièces afférentes à cette question.

Même Séance

**Avenant convention vente d'eau pour St André de Buèges avec la Communauté des Communes du Grand Pic St Loup
DCM 01-06-2022 N°3**

Monsieur le Maire et Mme COPIN Françoise, Adjointe Déléguée aux Finances rappellent au Conseil Municipal qu'une convention a été passée avec la commune de St André de Buèges pour la fourniture d'eau potable à cette commune, par la commune de BRISSAC. Ensuite, par un transfert de compétence, c'est la Communauté des Communes du Grand Pic St Loup qui s'est substituée à la commune de St André de Buèges. Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un projet d'avenant à cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE ce projet d'avenant, et autorise Mr Le Maire, ou Mme La Première Adjointe au Maire en l'absence du Maire, à le signer, ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette question.

Même Séance

**Admission en non-valeur sur le Budget Annexe Eau et Assainissement
DCM 01-06-2022 N°4**

Mr le Maire et Mme COPIN Françoise Adjointe déléguée aux finances, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Mr le Percepteur de St Mathieu de Trévières, Receveur Municipal, qui expose qu'il n'a pas pu faire le recouvrement intégral des titres selon un récapitulatif qui restera annexé à la présente délibération, pour un montant de 300,09 €. Ils proposent une admission en non-valeur de cette somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des présentes et représentés, Décide d'admettre en non-valeur cette somme de 300,09 €, afin de régulariser la comptabilité ; cette somme sera débitée sur l'exercice 2022 Budget Eau et Assainissement article 6541.

Même Séance

**Subventions aux Associations
DCM 01-06-2022 N°5**

Mr Le Maire et Mme RABOU Nathalie adjointe déléguée indiquent au Conseil Municipal que cette question est reportée à une séance ultérieure, les dossiers de demandes n'étant pas tous fournis par les Associations.

Même Séance

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 04 juin
2022*

**Projet de convention à passer avec l'Association Trob'Art Productions
DCM 01-06-2022 N°6**

Mr le Maire et Mme RABOU Nathalie, Adjointe Déléguée aux festivités proposent au Conseil Municipal de passer une convention avec l'association Trob'Art Productions., concernant l'organisation d'un concert prévu le 29 juillet 2022.

Ils proposent donc d'approuver ce projet de convention tel qu'il est présenté au Conseil et d'autoriser le Maire ou Mme la Première Adjointe au Maire en l'absence du Maire, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention à passer avec l'association Trob'Art Productions

AUTORISE Mr le Maire, ou Mme la Première Adjointe au Maire en l'absence du Maire, à la signer ainsi que tous avenants, et toutes pièces annexes afférentes à cette question.

Même Séance

**Projet de convention à passer avec le SDIS
DCM 01-06-2022 N°7**

Mr le Maire et Mr CUBERES Francis, Adjoint Délégué à la sécurité proposent au Conseil Municipal de passer une convention avec le SDIS de l'Hérault., relative aux conditions de mise à disposition, à titre gratuit, et d'utilisation du logiciel Hydraclac, et concernant la Gestion des points d'eau incendie.

Ils proposent donc d'approuver ce projet de convention tel qu'il est présenté au Conseil et d'autoriser le Maire ou Mme la Première Adjointe au Maire en l'absence du Maire, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention à passer avec le SDIS de l'Hérault

AUTORISE Mr le Maire, ou Mme la Première Adjointe au Maire en l'absence du Maire, à la signer ainsi que tous avenants, et toutes pièces annexes afférentes à cette question.

Même Séance

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

- Décisions concernant les DIA :

MME COPIN Françoise, Adjointe au Maire, indique que Mr le Maire n'a pas exercé le droit de préemption lors des ventes suivantes :

- Décision du 13/04/2022 : DIA Vente par Mme SERRE Blandine des parcelles AM 309 et AM 310 pour une superficie de 01 a 54 ca

Questions diverses

Mr le Maire donne des informations concernant l'évolution des travaux d'A.E.P et Assainissement.

Il donne également des informations sur les dossiers de recours contre le PLU.

Mme PONGAN Delphine fait part d'un projet de camps scouts. Elle indique également qu'elle connaît des agriculteurs dont le projet semble compatible avec le projet pour Nicouleau Domaine nourricier.

A dix-neuf heures quarante-cinq, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DCM 01-06-2022 N°1 : Avis sur projets Nicouleau

DCM 01-06-2022 N°2 : Procédure de consultation du public pour modification simplifiée N° 1 du PLU

DCM 01-06-2022 N°3 : Avenant convention vente d'eau pour St André de Buèges avec la Communauté des Communes du Grand Pic St Loup

DCM 01-06-2022 N°4 : Admission en non-valeur sur le Budget Annexe Eau et Assainissement

DCM 01-06-2022 N°5 : Subventions aux Associations

DCM 01-06-2022 N°6 : Projet de convention à passer avec l'Association Trob'Art Productions

DCM 01-06-2022 N°7 : Projet de convention à passer avec le SDIS

Commune de Brissac

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 04 juin
2022*

Membres présents lors de cette séance :

Noms / Prénoms	Signatures Ou mention de la cause qui empêche de signer
<i>RODRIGUEZ Jean-Claude</i>	
<i>COPIN Françoise</i>	
<i>RABOU Nathalie</i>	
<i>CUBERES Francis</i>	
<i>ROBILLART Colette</i>	
<i>PONGAN Delphine</i>	
<i>CALAMUSA Frédéric</i>	
<i>CLERGET Sophie</i>	
<i>BARTHE Michel</i>	
<i>JOLIMOY-DEZEUZE Nathalie</i>	